

# ORDRE DU JOUR

*Conseil d'administration du mercredi 10 avril 2024*

7 avril 2024

**DE 18H00**

✚ Bilan de l'organisation :

- Donnes
- Tenue de caisse, remise de l'argent à la banque
- Intendance et fermeture des locaux
- Arbitres

1/ Recherche d'un local (différentes pistes).

- Définir les critères du local. Fiche synthèse.
- Elire une personne responsable qui coordonnera toutes les infos, en sachant que tout le monde est concerné par cette recherche.

2/ Financement local :

- Augmentation modérée tarifs.
- SCI proposée par Jean-Jacques Paquier.
- Accroissement nombre de membres :

Actions : relations publiques pour se faire connaître :

- . Journée associative, inscription le 8 avril 2024.
- . Relations avec écoles de bridge :
  - . Université du temps libre,
  - . Ecole du club,
  - . Journée accueil à la mairie de nouveaux arrivants à Bordeaux,
- . Autres ?

✚ Prévoir une feuille présentation du club à remettre aux personnes susceptibles d'être intéressées.

✚ Prévoir une journée portes ouvertes au club.

3/ Locaux en vue

Pour les locaux de la rue Charles Lamoureux que nous avons visités, la décision n'a pas encore aboutie. Nous attendons Jean-Jacques pour reprendre les discussions avec Celimo, ni encore acceptées ni encore refusées donc à venir.

- 2 adresses ont été transmises au cours d'une réunion informelle le 3 avril au club pour un éventuel futur local : 80, cours de Verdun : 120 m2 trop petit. Et un local à Saint-Christoly ; prendre contact avec [b.popupet@rivage-an.fr](mailto:b.popupet@rivage-an.fr) de la part de Mr et Mme Vedere.

#### 4/ Ecole de bridge

- Un ou deux membres responsables de l'école de bridge, Gérard Petitjean et René Naudot.
- Remise à plat des tarifs demandés à l'école de bridge : prix des cours, prix dans les parties libres, tarifs demandés par J Baudu et Carole pour les cours du mardi après-midi, licences bienvenues.

#### 5/ Convivialité

- Pour le repas du 16 il faut trouver un arbitre.
- Organisation d'un pot d'ici la fin du mois.

#### Questions diverses

- Article 6 : « DEMISSION. La qualité de membre du club se perd par : ... démission...Vérifier si on peut faire exception jusqu'à la fin de l'exercice.
- Françoise Ricaud demande les prochaines dates de la coupe des clubs.
- Article 13 statuts : il faut 2 vérificateurs aux comptes dont un suppléant.

#### **A 19H30**

La présidente

Michèle Mases-Faussier

La secrétaire générale

Geneviève Reiter